



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX D'UNIDROIT
POUR LA PREPARATION D'UN PROJET DE PROTOCOLE
PORTANT SUR LES BIENS SPATIAUX A LA
CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES
INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS
D'EQUIPEMENT MOBILES
Troisième session
Rome, 7/11 décembre 2009**

UNIDROIT 2009
C.E.G./Pr. spatial/3/W.P. 12
Original: anglais
Décembre 2009

**AVANT-PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR
LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX
A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

(tel que révisé par le Comité d'experts gouvernementaux à sa première session
(Rome, 15/19 décembre 2003), et

**TEXTE ALTERNATIF DE L'AVANT-PROJET DE PROTOCOLE
DONNANT EFFET AUX QUESTIONS POLITIQUES
SOUMISES A L'EXAMEN DU COMITE PILOTE**

(préparé, à la demande du Comité pilote en vue de sa présentation
au Comité d'experts gouvernementaux, par le Professeur Sir Roy Goode (Royaume-Uni)
et M. Michel Deschamps (Canada))

COMMENTAIRES

soumis par le Gouvernement du Royaume-Uni

Dans le cadre de son examen des effets que pourrait produire l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, le Gouvernement du Royaume-Uni a consulté les parties prenantes.

Nous reconnaissons la qualité des travaux réalisés à ce jour sur l'avant-projet de Protocole. Toutefois les parties prenantes tant dans les milieux commerciaux de l'espace que dans le monde juridique ont demandé des précisions sur les avantages attendus du Protocole.

La consultation menée au Royaume-Uni fait apparaître l'inquiétude que le Protocole actuel semblerait s'appliquer seulement au monde des affaires, tandis que ceux qui sont concernés ne voient pas les avantages qui dériveraient de sa mise en œuvre.

Compte tenu de cette préoccupation, le Gouvernement du Royaume-Uni propose la procédure suivante:

qu'UNIDROIT commissionne un *rapport sur l'impact économique que le Protocole aurait dans sa forme actuelle*. Le rapport devrait préciser quels sont les problèmes auxquels le Protocole apporterait des solutions; quels seraient les bénéficiaires du Protocole, et comment; qu'apporterait de plus le Protocole aux capacités actuelles des régimes nationaux en matière d'accès aux financements; améliorerait-il les performances commerciales des entreprises engagées dans les activités spatiales ; quels pourraient être les effets négatifs du Protocole?

Nous pensons qu'il est important que les effets que pourrait avoir le Protocole soient compris et quantifiés. Nous demandons en conséquence que les travaux de mise au point du texte soient suspendus dans l'attente de la publication du rapport.

Le Gouvernement du Royaume-Uni espère que le Comité d'UNIDROIT pourra examiner favorablement cette proposition.